L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

JOURNAL QUOTIDIEN.....$12 / DU TROIS POUR PAR SEMAINE.$10 / *payable d'avance*

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, RUE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 22 MARS 1843

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS.

HENRY CLAY.

DROIT DE VISITE.

Nous avons énoncé, il y a quelques jours, dans une façon qui a pu paraître un peu péremptoire quelle devait être selon nous l'attitude des Etats-Unis dans la question du droit de visite. Mais si l'on veut bien réfléchir quelques instants, l'on se convaincra sans peine qu'un refus net et formel aux prétentions de l'Angleterre, est la meilleure, sinon la seule manière de mettre fin à toutes les agitations, à toutes les inquiétudes que la tolérance du droit de visite nous a suscitées jusqu'à ce jour: le maintien de la paix, notre intérêt, notre honneur, tout nous en fait une loi.

Quelques esprits timides prétendent, nous ne l'ignorons pas, que se refuser aux exigences de l'Angleterre c'est se brouiller avec cette puissance, c'est rompre avec elle; s'est s'exposer à des hostilités immédiates. En regard de cette menaçante éventualité, ils font ressortir la modération des demandes du gouvernement anglais, la réserve de ses prétentions réelles, ses promesses d'indemnité. La Grande-Bretagne réclame si peu de chose; elle mettra tant de mesure et d'égards dans ses procédés, qu'en vérité ce serait avoir le caractère bien malfait que de ne pas tomber d'accord avec elle sur le droit fort léger dont elle veut conserver l'usage. Eh! mon Dieu! ces considérations ne sont pas nouvelles, on les a présentées sous toutes les formes déjà; il est malheureux que l'expérience en ait fait justice depuis longtemps. Il est malheureux que cette modération dans les formes oratoires et diplomatiques ne se soit jamais retrouvée dans la pratique ordinaire. L'exercice du droit de visite, et les faits sont là pour le prouver, est entouré de périls incessants dans l'application. Les vexations aux quelles peut donner lieu une interprétation trop élastique de ce droit, les abus, les conflits cachés qui en resultent, ont pour effet d'entretenir entre les nations des rivalités constantes, des motifs continuels de mécontentement et de haine.

N'est-ce pas là ce qu'on a vu dans ces derniers temps? n'est-ce pas là ce qui s'est passé entre l'Angleterre et les Etats-Unis? n'est-ce pas là ce qui se passe encore entre l'Angleterre et la France? Le maintien du droit de visite n'a d'autre effet que d'attirer les antipathies nationales; il ne saurait avoir d'autre résultat que la guerre. C'est donc demander la paix pour l'avenir, que d'en réclamer la suppression; la tranquillité future du monde est au prix de cette suppression. N'y a-t-il pas sagesse alors à risquer quelque chose en ce moment pour l'obtenir?

Et ce n'est pas seulement notre opinion que nous émettons, c'est celle des hommes politiques les plus éminents de l'Union; c'est celle des diplomates les plus prudents de la France. "De toutes les maximes, dit un publiciste français, de toutes les maximes admises par mi nous dans les traditions de la chancellerie, aucune non pas d'hier, mais depuis des siècles, non; pas seulement à l'occasion du droit de visite en temps de paix comme le poursuit aujourd'hui l'Angleterre, mais à l'occasion du droit de visite sous toutes les formes et sous tous les prétextes sous lesquels elle l'a réclamé dans tous les temps, de toutes ces vertus, disons-nous, la plus universellement, la plus constamment reçue, c'était que le droit de visite, quelqu'en fut le prétexte et de quelque prétention qu'on en entourât l'exercice, serait toujours un brandon de discorde entre les peuples." Et c'est de ce principe si sage, si fondé en raison, si plein de garanties pour l'avenir, que l'Union ne doit pas se départir. L'expérience de ces dernières années ne saurait être perdue pour nous que d'abus ont été révélés! Que de débats soulevés! Que d'inquiétudes excitées depuis un an et plus par ce malheureux droit de visite! Que de fois la paix internationale n'est-elle pas trouvée compromise! La pratique de ce droit n'a-t-elle pas à diverses reprises et à l'ex sentiments de rivalité, porté d'exaspération dans les esprits et troublé la bonne intelligence entre les puissances intéressées? Et le seul moyen de mettre fin à tout ce trouble, à toutes ces appréhensions, à toutes ces craintes sans cesse renaissantes, à toutes ces rivalités nationales, menaçantes, n'est-ce pas d'avoir une bonne fois le courage d'en faire disparaître la cause première? N'est-ce pas de supprimer le droit de visite?

Comment, en présence des faits que nous avons sous les yeux, pourrait-on parler de la nécessité de maintenir le droit de visite pour assurer entre la Grande-Bretagne et l'Union la bonne intelligence que le droit de visite met sans cesse en question? C'est au nom de la concorde et de la paix que l'on voudrait tolérer un état de choses qui conduit inévitablement à l'exaspération et à la guerre? Pour les Etats-Unis, se soumettre aux exigences de l'Angleterre, ce serait s'imposer une véritable humiliation, et compromettre davantage encore le repos que l'on veut conquérir.

Il y a donc de notre intérêt bien entendu de nous prononcer catégoriquement et avec fermeté sur les prétentions de l'Angleterre, il y va aussi de notre honneur. C'est un fait acquis à la publicité, c'est un fait constant pour les autres nations, que les Etats-Unis n'ont pas admis le droit de visite, malgré toutes les tentatives et les manœuvres du gouvernement anglais. "L'Angleterre, disait naguères un journal français, menace les puissances, parce qu'elle obtient d'eux ainsi ce qu'elle désire. Elle menace aussi quelquefois les braves; elle menace, il y a un an, les Etats-Unis pour les contraindre à céder sur le droit de visite; elle jurait qu'elle ne les en affranchirait jamais, qu'elle les y soumettrait même au besoin par les armes. Il y avait alors aux Etats-Unis, comme aujourd'hui en France, des hommes prudens, qui appuyaient de leurs conseils les menaces de l'Angleterre. Les Etats-Unis ont fit de ces menaces et de ces conseils, et l'Angleterre a cédé, et le même cabinet lory, qui avait protesté le 20 décembre qu'il n'affranchirait *jamais* les Etats-Unis du droit de visite, les en affranchissait le 9 août à *toujours*."

Que l'on médite ces paroles et que l'on se demande si la moindre concession sur ce point ne nous serait pas fatale, si elle ne détruirait pas l'espèce de prestige qui s'attache au rôle que nous avons joué dans les dernières négociations, si enfin elle ne tuerait pas l'influence morale que, malgré nos désastres financiers, nous conservons encore en Europe. Notre honneur, aussi bien que notre intérêt, réclame donc de notre part une inébranlable fermeté dans les communications que rend nécessaires en ce moment la manifestation imprévue du cabinet anglais. Nos hommes d'Etat sauront-ils rester à la hauteur du rôle qui leur est dévolu? Nous le souhaitons sincèrement.

LE TEMPS.—Hier vers midi, des nuages si épais et si sombres couvrirent le ciel que pendant plusieurs minutes il fut impossible de lire sans une lumière. A cette soudaine obscurité succéda une lumière non moins soudaine, qui fut accompagnée de torrents de pluie. Sauf cette dernière circonstance, ce changement dans l'atmosphère nous rappela d'une manière frappante les modifications de lumière que nous admirâmes naguère au diorama de MM. Maffei et Lanati. Le phénomène que nous mentionnons, le signalé, il ne faut pas l'oublier, le commencement de l'année dans laquelle doit arriver, suivant Miller, la fin du monde: ce sera sans doute pour les croyants une raison de plus pour croire à la vérité de ses révélations. Toutes les perturbations atmosphériques sont favorables aux toilettes intellectuelles.

CONCERT WILLIAM.—Le concert de cet habile artiste qui devait avoir lieu ce soir à la Salle St. Louis a été renvoyé samedi 25 du courant, à cause du mauvais temps.

L'Assemblée des Sociétés de Bienfaisance qui devait avoir lieu hier soir, a été renvoyée, pour cause de mauvais temps, à demain jeudi, 23 mars.

La perturbation atmosphérique a régi hier tout à la fois sur les plaisirs et sur les bonnes œuvres du public. Le théâtre d'Orléans avait remis la représentation de *Lucie* et du *Vicomte de Létorrière* à mercredi, pour ne pas se trouver en concurrence avec la réunion des deux sociétés françaises de bienfaisance, et le mauvais temps a rendu nécessaire le renvoi de cette réunion au jeudi, 23 courant. Ce retard, nous en sommes convaincus, ne refroidira nullement le zèle de ceux qui désirent venir en secours des infortunés habitans de la Guadeloupe. Peut-être même constituera-t-il à donner à l'assemblée projetée plus d'éclat. Nous connaissons en effet un grand nombre de dames qui hésitent à assister, et leur exemple ne peut manquer d'être suivi par toutes les personnes qui connaissent cette résolution. Le talent des orateurs qui prendront la parole ce jour là, serait, à défaut du but de bienfaisance, un attrait auquel on ne saurait résister. A l'éloquence puissante de M. Soulé, à l'improvisation si souvent heureuse de M. de Marigny, viendra se joindre la parole de M. Perché, chez lequel, dit-on, l'auteur est à la hauteur de l'écrivain.

La *mulle* a manqué hier au défi de Montgomery (Alabama). C'est là un jeu assez trop ordinaire pour que Miller ne soit donné la palme de la victoire.

Le docteur LARDNER s'est occupé avant hier de l'apparition lumineuse qui préoccupe si vivement les esprits. Il a d'abord rappelé que cette apparition avait été considérée par certaines personnes comme un aéren-ciel lunaire, et par d'autres comme une lumière zodiacale; puis il a affirmé, d'après des observations faites dimanche soir à l'aide d'un excellent télescope, que c'était bien certainement une comète. Le savant docteur s'est demandé ensuite si cette comète avait déjà été observée, et si elle avait été annoncée; il en arrivé à une conclusion négative: la comète que nous avons sous les yeux est une comète nouvelle. M. Lardner doit compléter ce soir ses premières observations sur cet intéressant sujet.

TEXAS.—Le navire à vapeur *Neptune* nous a apporté des journaux de Galveston du 18 et de Houston du 15 courant.

La température à Galveston a été, à ce qu'il paraît, aussi désagréable et aussi extraordinaire qu'ici. La COMETE a soulevé comme ici la plus vive curiosité.

Si le gouvernement semble s'inquiéter fort peu de la lutte engagée avec les Mexicains, il n'en est pas de même du peuple. Dans plusieurs comtés il s'est tenu des assemblées dans lesquelles on a résolu de faire une nouvelle expédition au-delà du Rio Grande; et une pétition adressée au Président, le prie de lancer une proclamation pour inviter les volontaires à venir seconder cette expédition. Le général Félix Huston a déclaré qu'il était prêt à faire partie de toute expédition contre le Mexique, et son exemple aura sans doute un grand nombre d'imitateurs.

La plupart des fmi les Mexicains qui s'étaient retirées à la suite du général Woll sont revenues à Bexar.

Un parti d'indiens, sans doute des Comanches, ont exercé quelques déprédations dans les environs de Gonzalès et d'Austin.

RAPPORT OFFICIEL

Des Délibérations du Sénat de la Louisiane.

Suite du Discours de l'honorable Albert Hoa sur le bill pour faciliter la liquidation des banques.

Si l'on suivait la ligne que je viens de signaler, l'Etat se trouverait engagé et pour une dette à l'égard de celle qu'elle avait en vue, pour une dette dans laquelle elle n'a pas plus à voir que dans la circulation des autres banques.—La question est donc de savoir si la dette intérieure doit opérer au détriment de l'Etat et ruiner à accabler la banque.—Cela ne se peut pas: d'abord les intérêts de l'Etat et des actionnaires sont identiques en ce cas; les deux doivent désirer que l'intérêt des billets soit payé ponctuellement et la dette liquidée. *Le passif* de la banque est dit-on d'un million deux cents millions; mais pour faire face à cette dette, elle a un portefeuille plus de trois millions. La garantie est donc suffisante. Il y a d'autres intérêts que ceux des actionnaires qui souffrent par l'accroissement de la dette à l'extérieur, et qu'on pourrait protéger en permettant de consolider les sommes dues à la banque par la circulation et les dépôts, au moyen de la valeur donnée subséquemment à cette circulation; mais cela se ferait au détriment sérieux de l'Etat et augmenterait le passif; notre dette s'accroîtrait tandis que la diminution de valeur des propriétés et la mort des créanciers diminuerait l'actif et augmenterait la dette de l'Etat. Réfléchissons bien avant de nous exposer à un semblable résultat.

J'ai établi deux catégories de débiteurs envers la banque; les débiteurs sur actions et ceux pour comptes ordinaires.—Les sept millions de piastres que la Banque des Citoyens a eu de la négociation des bons d'Etat et dont $5,400,000 ont été prêtées sur actions, le crédit de l'institution qui lui a permis de prêter sur sécurités personnelles et de devenir débitrice pour trois millions de piastres, portent sa dette à environ neuf millions. Pour éviter de diminuer la distinction entre le crédit ordinaire de la banque et son capital effectif. J'ai fait voir que l'intérêt de l'Etat est le même que celui des actionnaires, et que le tort fait à l'un retomberait sur l'autre en retardant le paiement de l'intérêt sur les bons. Notre principe devoir est donc de protéger les banques, et si la reprise des paiemens en espèces est nécessaire pour les préserver de la ruine, les actionnaires doivent être prêts aux sacrifices que pourrait demander cette mesure, car la ligne contraire serait ruineuse pour l'Etat et l'Etat: la Banque des Citoyens par exemple devrait-elle rembourser de neuf ou dix millions, au lieu du montant actuel des bons négociés. Je ne puis donc appuyer le bill de la Chambre des Représentans s'il n'est matériellement amendé.

"La première section de ce bill donne le privilège aux actionnaires de dégager leurs propriétés de l'hypothèque, en donnant un montant suffisant de bons en faveur de la banque pour couvrir le capital et l'intérêt accumulé à l'époque de l'offre; et au lieu de bons, il sera vrai de faire en faveur des actionnaires des certificats pour le même montant, portant que la somme n'est garantie par hypothèque ni par la foi de l'Etat.

"Ce est à une proposition générale et je dois y faire une objection. Je désire que l'Etat soit bien libéré. Je ne m'oppose pas à ce que l'actionnaire se libère en restituant une somme en bons de l'Etat égale à sa proportion du capital: mais je crois que dans les circonstances actuelles les dividendes et les intérêts devant être payés en effectif pour le créancier étranger.

"La troisième section du bill établit le mode de mettre les bons de l'Etat en liquidation, et pourvoit à ce que l'offre soit faite en un nombre égal de bons de chaque série, ou en bons de quelque série riche ou de séries échéant sous peu; pourvu cependant que cette offre ne soit pas reçue pour intérêts dû par l'actionnaire au moment de l'offre, ou échéant dans les six mois suivans, et dont le cinquième au moins serait payable en espèces.

"On observera que la proposition concernant l'offre des bons de l'Etat, et que dans l'éventualité dont il s'agit à sa dernière clause, il y a vingt pour cent d'espèces bien exigées. Cette stipulation est aussi restreinte à l'offre des bons d'Etat pour vides empruntés sur actions ou autrement, tandis que l'intérêt s'accumule et s'accumulera dans les six mois qui suivront.

"La 3me section annulle cette clause, car les bons que y sont requises non seulement de recevoir les bons d'Etat en paiement du capital et pour l'extinction d'hypothèques, mais aussi pour le tout ou partie des autres dettes quelconques, et ceci en faveur des débiteurs ordinaires comme des actionnaires qui peuvent payer en billets de banque dépréciés.

"La 2me section rendra ainsi lettre morte, tandis que la 3ème donne les plus grands facilités pour ce qui concerne la Banque des Citoyens. Je juge par l'expérience qu'il faudra quatre ans pour éteindre toutes les obligations de ce genre avant de recevoir une dette en argent. Qu'on n'oublie pas que dans une inactualité seulement, une proportion des bons est payable en espèces.

"Mais, qui fera de ces offres lorsque par la 3e section on ne demande pas d'espèces? En attendant, le bénéfice de la banque retombera avec les intérêts accumulés sur l'Etat. En supposant qu'il faille recourir aux à la Banque des Citoyens pour faire ses rentrées, l'intérêt arriéré s'accumulant avec l'intérêt composé excédera un million six cent mille piastres, cette indication ne pourrait résister à un tel choc. Je suis bien convaincu, elle ne pourrait pas payer ses dépens qui sont pourtant réduites à $15,000, car elle ne peut émettre des billets et elle ne recevrait pas des espèces avant que son papier ne soit épuisé.

"En admettant que la 2me section soit mise à effet et qu'on puisse obtenir le remboursement en espèces, ils parviendrait à peine à empêcher qu'il y ait des arrérages et avoir soixante ou soixante dix mille piastres. La banque ne pourrait donc pas faire face à ses bons et ce serait la une réputation virtuelle. Quoiqu'on dise, on peut jouir du crédit sans payer ses bons: Une pétition d'actionnaires pour trois millions, recommande ce moyen, et les signataires sont prêts à payer en espèces. Pourquoi donc ne pas garder la foi de l'Etat? Eu limitant à nos créanciers non que toute les paiemens par, mais nous leur donnerons ce qu'il nous plaira, ce sera la réputation sous sa première forme.

"J'insiste sur la nécessité de payer l'intérêt sur les bons, afin que la banque ait un fonds disponible pour faire face à ses dépenses courantes et à des sacrifices indispensables dans le cours de sa liquidation. La banque s'est abstenue, autant que possible, d'intenter des procès pour ne pas diminuer la valeur de ses hypothèques; car il lui faudrait pousser les propriétés jusqu'à couvrir l'hypothèque, et ainsi rendre impossible de faire. De plus, elle peut être poursuivie devant les tribunaux, selon nos lois de faillites, pour des mintes il lui impossible de lire sans une lumière. A cette soudaine obscurité succéda une lumière non moins soudaine, qui fut accompagnée de torrents de pluie. Sauf cette dernière circonstance, ce changement dans l'atmosphère nous rappela d'une manière frappante les modifications de lumière que nous admirâmes naguère au diorama de MM. Maffei et Lanati. Le phénomène que nous mentionnons, le signalé, il ne faut pas l'oublier, le commencement de l'année dans laquelle doit arriver, suivant Miller, la fin du monde: ce sera sans doute pour les croyants une raison de plus pour croire à la vérité de ses révélations. Toutes les perturbations atmosphériques sont favorables aux toilettes intellectuelles.

CONCERT WILLIAM.—Le concert de cet habile artiste qui devait avoir lieu ce soir à la Salle St. Louis a été renvoyé samedi 25 du courant, à cause du mauvais temps.

L'Assemblée des Sociétés de Bienfaisance qui devait avoir lieu hier soir, a été renvoyée, pour cause de mauvais temps, à demain jeudi, 23 mars.

La perturbation atmosphérique a régi hier tout à la fois sur les plaisirs et sur les bonnes œuvres du public. Le théâtre d'Orléans avait remis la représentation de *Lucie* et du *Vicomte de Létorrière* à mercredi, pour ne pas se trouver en concurrence avec la réunion des deux sociétés françaises de bienfaisance, et le mauvais temps a rendu nécessaire le renvoi de cette réunion au jeudi, 23 courant. Ce retard, nous en sommes convaincus, ne refroidira nullement le zèle de ceux qui désirent venir en secours des infortunés habitans de la Guadeloupe. Peut-être même constituera-t-il à donner à l'assemblée projetée plus d'éclat. Nous connaissons en effet un grand nombre de dames qui hésitent à assister, et leur exemple ne peut manquer d'être suivi par toutes les personnes qui connaissent cette résolution. Le talent des orateurs qui prendront la parole ce jour là, serait, à défaut du but de bienfaisance, un attrait auquel on ne saurait résister. A l'éloquence puissante de M. Soulé, à l'improvisation si souvent heureuse de M. de Marigny, viendra se joindre la parole de M. Perché, chez lequel, dit-on, l'auteur est à la hauteur de l'écrivain.

La *mulle* a manqué hier au défi de Montgomery (Alabama). C'est là un jeu assez trop ordinaire pour que MILLER ne soit donné la palme de la victoire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS:
Mardi soir, 21 mars 1843

Il ne s'est généralement fait que fort peu d'affaires de puis notre dernière revue. Les nouvelles que l'on attendait d'Europe par le Great Western, ne nous étant pas encore parvenues, toutes les opérations en coton ont été suspendues.

Le temps est toujours très froid et très désagréable. Nous avons éprouvé une forte pluie de N. E qui a coupé court aux affaires du dehors. Le Sucre est toujours au même niveau.

COTON.—Arrivé depuis le 14 du courant, de Louisiane et Mississippi 14,000 balles; Tennessee et North Alabama 4,000, Arkansas 800, Texas 60. Ensemble 18,861 balles. Exporté dans le même espace de temps: pour Liverpool 7987 balles, New York 700, Boston 1000, Philadelphie 2 balles. Ensemble 9,689 balles, ce qui fait une réduction dans le stock de 16,113 balles et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord de navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 196,740 balles.

ETAT DU COTON.

1843 Septembre 1er Stock en mains,	4,426
Reçu depuis trois jours,	18,701
Antérieurement,	848,013 — 866,714
Expédié depuis trois jours,	8,800
Antérieurement,	661,187 — 670,475
Stock en mains	196,740

Depuis notre rapport du vendredi dernier le calme le plus complet a régné sur le marché au coton, les offres des trois jours réunis ne sont pas suffisantes pour constituer les transactions d'un seul jour. Cette inactivité provient, ainsi que nous le disons précédemment, des hauts prix demandés par les vendeurs qui ne trouvent aucune facilité de leurs prétentions, en présence des acheteurs qui refusent d'acheter et surtout en l'absence de nouvelles d'Europe pour les guider dans leurs opérations. Les ventes depuis vendredi dernier de composent de 2000 balles seulement.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL
Louisiane et Mississippi.

Ordinaire et bas, de	4	à 4½
Ordinaire,	4 7/16	à 4½
Bon ordinaire	4 7/16	à 4½
Bon ordinaire et petit courant,	4 ½	à 4¾
Petit courant et courant,	4 ¾	à 5
Bon courant,	5	à 5½

TABAC—Depuis notre rapport du vendredi dernier le marché a été très calme. Il y a bien longtemps que nous n'avons eu à signaler un chiffre de transactions aussi faible. On se rappellera que la plus grande partie des ventes opérées ces jours ci ont été faites à des prix extraordinaires, et de sorte que les acheteurs aujourd'hui ne veulent pas ou ne peuvent s'accommoder davantage. Le marché, malgré tout, se tient très ferme et montrera de la résistance à des nouvelles cotes, c'est à dire 5, 5 et 5½ pour les bons manufactures de 2 1/16 à 2 ¼ à 2 ½ et 2 ¾ à 3 et 3½ pour les bons de chaux. Parmi les ventes de ces trois derniers jours nous signalons 70 boucauts, savoir 10 F.R. 42 à 3, 17 R 2 ½, 1 X 2 ½, 1 X 2 ¾, 30 boucauts feuilles à cigares savoir: 1 F 1 1/2, 1 F 2, 11 R 4, 16 E 4 ½, 7 X 2 ½, 6 boucauts, savoir: 1 F 2, 3 R 2, 2 X